

Mise en ligne : 4 février 2019.  
Dernière modification : 11 février 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## Amédée TROCÇON-PRINCE DIT AMÉDÉE PRINCE (Bar-le-Duc, 1845-Paris, 1915)

Marié en 1877 à Suresnes avec Amélie Fermé (1855-1939), fille d'un notaire.

Publicitaire et négociant-commissionnaire à Paris  
sous les raisons sociales Gallien & Prince (1870-1886),  
Amédée Prince et Cie (1887-1904),  
Comptoir international de la publicité  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Gallien\\_et\\_Prince.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Gallien_et_Prince.pdf)

Auteur en 1886 d'un projet de renforcement de la mission commerciale des consulats,  
trésorier de la Société d'études coloniales et maritimes, du vice-amiral Thomasset,  
très favorable à l'occupation de Madagascar,  
membre fondateur, puis vice-président de la Société d'économie industrielle et commerciale  
(1888-1900),

chevalier de la Légion d'honneur comme secrétaire général de la commission du Brésil à  
l'Exposition universelle de 1889,

vice-président, puis président (1896-1899) de  
la chambre syndicale des négociants-commissionnaires et exportateurs  
acquéreur en 1891 de l'hôtel d'Alençon, rue du Tribel à Bar-le-Duc,  
racheté au ministre de l'Agriculture Jules Develle,

auteur la même année d'un ouvrage sur le *Congrès des trois Amériques 1889-1890*,  
administrateur du Syndicat français du Laos (1892-1898)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Syndicat\\_francais\\_Laos.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Syndicat_francais_Laos.pdf)  
et du Syndicat du Soudan français,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Syndicat\\_Soudan\\_francais.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Syndicat_Soudan_francais.pdf)  
habitué des dîners du Comité de l'Afrique française,

présent aux obsèques de l'armateur Marius Daumas, pionnier de la côte d'Afrique (1894),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Daumas\\_&\\_Cie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Daumas_&_Cie.pdf)

administrateur de la Société du Haut-Ogooué (1894-1915),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/SHO\\_Coquery-Vidrovitch.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/SHO_Coquery-Vidrovitch.pdf)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/SHO\\_1894-1947.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/SHO_1894-1947.pdf)

et de la Société agricole de Batah (1897-1903),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Agricole\\_de\\_Batah.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Agricole_de_Batah.pdf)

créateur d'un comptoir et d'une pharmacie à Tananarive (1897),

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Prince\\_Amedee-Tana.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Prince_Amedee-Tana.pdf)

membre du comité national républicain du commerce et de l'industrie (1898)

membre fondateur de la Ligue maritime française (1899),

administrateur des Éts Égrot (appareils distillateurs)(1905-1906),

membre de la Fédération des industriels et des commerçants français, d'André Lebon,

membre bienfaiteur de la Ligue française d'Ernest Lavisse (1914),

etc.

Avis de décès : *Le Temps*, 8 juin 1915.

Bibliographie :

Lebocq (Philippe), *Amédée Prince (1845-1915), homme d'affaires*,  
Éditions Ben More, nov. 2018, 80 p., 75 photos, 30 euros.

LA RÉFORME DES CONSULATS

CONGRÈS DES CHAMBRES SYNDICALES PATRONALES  
(*La Justice*, 21 novembre 1886)

.....  
La troisième section (exportation-Importation) s'est occupée presque exclusivement, hier, de la réforme consulaire et des modifications à apporter à ce service au point de vue commercial. Elle a décidé de soumettre aux délibérations de la Chambre des députés le projet de loi suivant, de M. Amédée Prince :

Article premier. — Il sera créé au ministère du commerce et de l'industrie une direction spéciale chargée de fournir aux producteurs français toutes les informations qui pourront leur être utiles.

Art. 2. — Seront attachés aux consulats dont l'importance commerciale le comportera cinquante agents avec le titre de délégués commerciaux, à l'effet de renseigner les consuls et, par l'entremise de ceux-ci, la direction spéciale, sur tout ce qui sera de nature à intéresser la fabrication nationale. Ces délégués devront rester cinq ans au moins dans la même résidence, afin de bien connaître les ressources du pays-

Art. 3. — Indépendamment de ces délégués, il sera créé quatre emplois de délégués principaux ou Inspecteurs, qui, n'ayant pas de résidence fixe, se rendront dans les contrées où leur présence sera jugée utile, y prendront dans l'intérêt de notre commerce, de premiers renseignements, que les consuls, vice-consuls et agents consulaires français continueront à réunir et transmettront eux-mêmes à la direction spéciale.

Art. 4. — Ces délégués de l'une ou l'autre catégorie seront recrutés parmi des candidats habitués aux affaires commerciales et nommés après un examen dont un arrêté ministériel fixera ultérieurement les conditions. Leur situation personnelle et leurs rapports avec les consuls seront déterminés par voie d'un règlement d'administration publique.

Art. 5. — Les susdits délégués pourront, après cinq années d'exercice, être nommés consuls, s'ils sont reconnus aptes à en remplir les fonctions.

Art. 6. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre du commerce et de l'Industrie se concerteront afin d'assurer l'exécution de la présente loi.

.....  
\_\_\_\_\_

NOS CONSULS

\_\_\_\_\_

UNE BROCHURE INTÉRESSANTE

\_\_\_\_\_

« La Réforme consulaire ». — Brochure de M. Amédée Prince. — Les Consuls devraient dépendre du commerce.- Objections faites à ce sujet. — Proposition de loi de M. Amédée Prince.

(*La Lanterne*, 11 février 1890)

Que de fois déjà, ne l'avons-nous point traitée cette question des consuls qui, de l'avis de toutes les personnes soucieuses de la prospérité de notre commerce d'exportation, est de la plus haute importance, mais pour laquelle pourtant rien de sérieux n'a encore été fait ! Comme les médecins appelés autour d'un mourant, tous ceux que l'on consulte sont unanimes à constater le mal, mais dès qu'il s'agit du remède à appliquer, il y a autant d'avis que de voix. Et le temps passe et le malade meurt. Et la seule consolation que l'on ait, c'est de savoir de quoi il est mort.

Quand il s'agit d'un humain, à la vérité on a toujours le droit de compter sur la nature, car il n'est ni impossible ni rare qu'elle fasse des miracles et finisse par avoir raison de la maladie et du médecin. Mais pour la prospérité commerciale d'un peuple, rien de semblable ne se peut espérer. Ici, non seulement il ne faut point songer à récolter ce qu'on n'a pas semé, mais il faut bien savoir que tout pas fait en arrière est définitif. La pente est glissante et ne se remonte pas. Depuis quelques années, hélas ! nous n'en avons que trop fait l'expérience !

Bien des personnes se sont occupées des réformes à apporter dans nos consulats, mais personne, à notre sens, ne l'a fait avec autant de compétence que M. Amédée Prince, un négociant de Paris, dans une brochure intitulée : *Étude sur la réforme consulaire, au point de vue commercial*.

Cette brochure ne date pas d'hier. Elle a été publiée pour la première fois en 1886, mais comme nos gouvernants et législateurs semblent plus que jamais ignorer les véritables intérêts de notre commerce d'exportation et les moyens de lui venir en aide, nous avons pensé qu'il n'était point inutile de leur rappeler ce travail et de les engager à en prendre connaissance.

En le lisant avec un peu d'attention, ils perdront au moins la monstrueuse ignorance qui fait d'eux la risée de l'Europe et qui compromet si gravement nos intérêts commerciaux à l'étranger. Nous allons, du reste, exposer brièvement les grandes lignes du projet de M. Prince.

#### Historique de la question

Selon lui, la première réforme qui s'impose, est le transfert de la direction des consulats et des affaires commerciales, qui dépend du ministère des affaires étrangères, au ministère du commerce. Il ne se fait point d'illusion, du reste, sur l'accueil qui sera fait à cette idée, mais il estime qu'il faut, malgré tout, la réclamer avec insistance, car d'elle seule ou de toute autre transformation analogue dépend le succès.

Le *Guide pratique des consulats*, publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères, et qui est entre les mains de tous nos consuls, a déclaré qu'elle était impraticable, et il a plaidé à l'avance tous les arguments possibles contre elle. L'auteur de ce guide estime qu'en raison des attributions multiples des consuls, il n'y a que le ministre des affaires étrangères qui puisse les centraliser. Il fait remarquer que les consuls remplissent les fonctions les plus diverses et, qu'à ce titre, le ministère de la justice, des finances et de la marine pourraient réclamer leur direction avec autant de droits que le ministère du commerce.

Mais, dit-il, les fonctions qui se rattachent au ministère des affaires étrangères sont de beaucoup les plus délicates et plus nombreuses que les autres. Elles ne sauraient admettre d'intermédiaire entre le ministre sous la direction duquel elles s'exercent et les agents qui les remplissent. Les fonctions des consuls ne pouvant s'exercer à l'étranger que sous le protectorat des traités ou des principes du droit des gens, il appartient au ministère des affaires étrangères seul de revendiquer cette protection et d'en déterminer, comme aussi d'en faire respecter les limites.

Il serait, en outre, impossible à un gouvernement d'entretenir à l'étranger deux espèces d'agents, les uns sous le titre d'ambassadeurs ou de ministres, les autres sous celui de consuls, relevant de deux ministères différents, n'ayant pas d'instructions communes, et exposés à en recevoir de contradictoires. Il en résulterait des conflits compromettant le service consulaire que la nature des choses subordonne au service diplomatique et pouvant même affecter l'efficacité et la dignité de la France à l'étranger.

M. Amédée Prince expose que, sans porter atteinte aux prérogatives du ministère des affaires étrangères, on a cherché à différentes époques, notamment en 1811, 1825 et 1828, à obtenir au moins pour le ministère du commerce le droit de correspondre

avec les consuls et de leur donner directement des instructions pour tout ce qui concerne les affaires commerciales.

À ces arguments, le *Guide pratique des consulats* répond qu'en réclamant ce droit, qui n'a d'autre but que d'activer le zèle des agents, de leur faire réunir une plus grande masse de renseignements statistiques, etc., on fait preuve d'une notion erronée de la pratique du commerce et du véritable rôle que les consuls peuvent être appelés à jouer.

On suppose, dit-il, que le commerce a besoin du gouvernement et de ses agents pour la direction et le succès de ses spéculations industrielles ou mercantiles, tandis que l'un des principes les plus incontestables mis en lumière par la science économique, c'est que le commerce prospère d'autant mieux qu'il est plus indépendant du contrôle de l'État et plus libre dans ses allures.

#### La réforme de M. Prince

Après avoir cité ces arguments administratifs qu'on oppose à son projet, M. Amédée Prince, reconnaît que les instructions données aux consuls relativement à leurs fonctions commerciales sont assez détaillées, mais que les fonctions, qui leur sont imposées par leurs devoirs politiques et diplomatiques les empêchent de les remplir.

M. Amédée Prince arrive alors à la réforme qu'il propose et qui consiste tout simplement à adjoindre aux consuls, dans des conditions spéciales à déterminer, des auxiliaires n'ayant d'autre attribution que celle de se consacrer entièrement à cette partie commerciale trop négligée jusqu'à ce jour.

Ce n'est pas dans un simple article que nous pouvons le suivre dans l'étude complète qu'il fait des attributions et des devoirs de ces auxiliaires, des conditions qu'ils devraient remplir, de leur organisation, de leur situation, etc. Nous sommes obligés, pour tous ces renseignements, de renvoyer nos lecteurs à cette brochure où ils sont, du reste, présentés et développés avec une remarquable clarté. Pour finir, bornons-nous à citer les principaux articles. du projet de loi qui accompagne son travail ;

Article premier. — Il sera créé au ministère du commerce une direction spéciale chargée de fournir aux producteurs français toutes les informations qui pourront leur être utiles.

Art. 2. — Seront attachés aux consulats, dont l'importance commerciale le comportera, cinquante agents avec le titre de délégués commerciaux, à l'effet de renseigner les consuls et, par l'entremise de ceux-ci, la direction spéciale, sur tout ce qui sera de nature à intéresser la fabrication nationale. Ces délégués devront rester cinq ans au moins dans la même résidence, afin de bien connaître les ressources du pays.

Art. 3. — Indépendamment de ces délégués, il sera créé quatre emplois de délégués principaux ou inspecteurs, qui, n'ayant pas de résidence fixe, se rendront dans les contrées où leur présence sera jugée utile, y prendront dans l'intérêt de notre commerce, les premiers renseignements que les consuls, vice-consuls et agents consulaires français continueront à réunir et transmettront eux-mêmes à la direction spéciale.

Les autres articles de la loi s'occupent du recrutement des délégués et de leur situation.

Le rapport que nous venons d'analyser, a été lu à la chambre syndicale des négociants-commissionnaires, dans sa séance du 8 novembre 1886, et le 20 novembre de la même année, le Congrès, en séance plénière, a émis un vœu en tous points conforme au projet de M. Amédée Prince. Pourquoi nous faut-il constater que tout cela a été inutile et que, quatre ans plus tard, aucune modification ni dans le sens indiqué par M. Amédée Prince, ni dans un autre du reste, n'a été faite !

Nous avons essayé de ramener l'attention sur cette question et sur la si intéressante brochure de M. Amédée Prince. Souhaitons que nous n'ayons point parlé dans le désert.

---

## RÉFORME DES CONSULATS

---

### OPINION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS DU COMMERCE FRANÇAIS

---

Changements qui s'imposent — Quelques opinions autorisées — La carrière et le commerce — Un consulat sur une échelle — Ce qu'on peut faire d'une lunette.  
(*Le Matin*, 5 septembre 1891)

Le rapport général sur le budget, que M. Pichon va présenter à la rentrée des Chambres et dont plusieurs parties essentielles sont déjà connues du public, renferme, sur les réformes à introduire dans l'organisation consulaire, des considérations qui permettent d'entrevoir des modifications fort prochaines.

Cette question touche d'une manière si directe le développement de notre commerce et de notre industrie, que nous avons cru devoir prendre l'avis des personnalités les plus intéressées à sa solution. Nous nous sommes rendu en premier lieu chez M. Lourdelet, membre de la chambre de commerce de Paris, et du comité permanent des expositions, dont la compétence, en tout ce qui concerne nos rapports commerciaux avec l'étranger, est connue.

Les négociants commissionnaires.

— Oui, nous dit-il, il y a beaucoup à modifier dans l'organisation consulaire, et depuis longtemps, je me préoccupe de sa réforme au point de vue commercial. J'ai trouvé à cet égard un appui très décidé auprès de mes collègues de la chambre syndicale des négociants commissionnaires. Dès 1886, M. Amédée Prince, l'un de nos collègues, a présenté, en notre nom, un long rapport sur ce sujet au congrès des chambres syndicales tenu à Paris, en novembre de la même année.

Vous trouverez dans ce travail, d'un haut intérêt, les vœux formulés par le commerce français et l'établissement d'un projet que nous considérons tous comme indispensable au développement de notre influence commerciale.

Il est de mode aujourd'hui, devant la crise que traverse notre commerce d'exportation, d'accuser nos consuls d'incapacité. Que ne leur reproche-t-on pas ? On en a fait les boucs émissaires de la situation, sans se rendre compte que le vice actuel ne réside pas seulement dans l'insuffisance du personnel, mais surtout dans les défauts de l'institution.

Actuellement, nos consuls sont surtout des agents politiques, et comme tels, on les recrute dans les rangs des jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique, à cette fameuse carrière d'où l'on peut faire sortir des diplomates de premier ordre, mais où l'on ne trouvera, sûrement pas des hommes d'affaires avisés.

Aussi, lorsque nos commerçants français, désireux d'obtenir des renseignements techniques sur les besoins et les produits des pays étrangers, s'adressent à nos agents, trouvent-ils rarement auprès d'eux le concours qu'ils seraient en droit d'en attendre. Mais, est-ce la faute de ces derniers s'ils ne peuvent répondre ? Nullement ! Leur éducation ne les a pas préparés à la chose, et, qui plus est, leurs instructions ne leur permettent pas d'agir.

Le budget des consuls.

On a parlé, dans ces derniers temps, des instructions nouvelles envoyées à ses représentants par le ministre des affaires étrangères, et, en particulier, de celles rédigées par M. de Freycinet. Certainement, elles constituent un progrès incontestable sur les précédentes, en engageant les consuls à faire tout leur possible pour éclairer ceux de nos nationaux qui viennent tenter des opérations de commerce dans les pays de leur

résidence et pour mettre à leur disposition les documents qui les aident à s'orienter au début de leurs investigations. Si nos agents se conformaient scrupuleusement à l'esprit qui a inspiré ces circulaires, il y aurait un grand pas de fait ; mais, sérieusement, le peuvent-ils ?

Je n'hésite pas à affirmer que non. Et d'abord, ils n'ont pas à leur disposition les ressources pécuniaires nécessaires à l'établissement de dossiers suffisants et aux frais sérieux que des correspondances commerciales multiples entraînent toujours avec elles. Avec les instructions nouvelles, on double leurs charges et on n'a pas augmenté d'un centime leur budget. C'est trop d'exigence. Je suis loin de vouloir nier les mérites de nos bureaucrates, mais, franchement, il ne faut pas leur demander l'impossible. Voilà pourquoi nous avons demandé, dans le projet de M. Prince, l'organisation d'un corps de délégués techniques, composé d'ingénieurs et de commerçants, qui aideraient le consul dans sa tâche spéciale, prépareraient des rapports destinés à la publication et répondraient avec autorité aux demandes d'information.

#### Nécessité d'un corps d'inspecteurs.

Bien plus, nous avons demandé la création de quatre inspecteurs des consulats chargés de visiter les consulats et les agents consulaires dont les postes ne comporteraient pas l'adjonction d'un délégué technique.

Ces inspecteurs pourraient se convaincre de l'utilité de bien des réformes ; ils verraient ce que personne ne sait ici : c'est le délabrement, l'aspect minable de la plupart de nos consulats. Ils verraient, par exemple, qu'à Philadelphie, les *bureaux* du consul se trouvent perdus au milieu d'une immense baraque, au fond d'un couloir obscur et sale ; que c'est avec toutes les peines du monde qu'on parvient à en découvrir la porte, sur laquelle une mauvaise étiquette, collée avec des pains à cacheter, porte la mention Consulat de France. Ils verraient qu'à Boston, il faut chercher au fond du plus repoussant quartier de la ville, dans le bouge le plus vermoulu, l'unique chambre qui abrite les archives consulaires, jetées pêle-mêle sur le sol. Ils verraient ce qu'on voyait, par exemple, il y a trois ans, à l'Assomption du Paraguay, où il fallait une échelle pour monter au consulat français. Il y a là de quoi donner du prestige notre drapeau !...

#### Un peu de stabilité !

Nous nous sommes rendu ensuite chez M. Cravoisier <sup>1</sup>, secrétaire général de la chambre syndicale des négociants commissionnaires de Paris, vice-président de section à la Société de géographie commerciale, que nous trouvons tout aux préparatifs de son départ pour un grand voyage dans l'Amérique du Sud..

— La réforme des consulats, nous dit-il, mais c'est une des choses que j'appelle de tous mes vœux. Notre organisation laisse à désirer sous ce rapport et combien elle est inférieure à celle des Anglais et des Allemands.

Pour une foule de motifs, nos consulats ne sont pas en état de fournir des renseignements sérieux, et cela pas plus au gouvernement qu'aux commerçants. Cela tient, avant tout, à leur peu de stabilité dans les postes qu'ils occupent.

Notre chambre syndicale a demandé la création de grandes zones géographiques, qui auront chacune un personnel distinct ne pouvant passer d'une zone dans l'autre. Il y aurait, par exemple, la zone d'Orient, la zone des pays hispano-portugais, la zone des régions anglaises et allemandes. On ne verrait plus alors les choses bizarres auxquelles nous assistons si souvent, et un consul qui n'a jamais habité, par exemple, que des pays de thé et de soie, obligé de donner tout à coup, parce qu'on l'a déplacé, des renseignements sur les viandes de porc ou les huiles de pétrole.

---

<sup>1</sup> Émile Cravoisier (1857-1936) : publiciste, explorateur, administrateur de sociétés, parmi lesquelles l'Ekela-Sangha. Voir note :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Ekela-Sangha.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Ekela-Sangha.pdf)

Ce que fait un consul anglais

Nous sommes allé ensuite prendre l'opinion d'un financier très connu à Paris et à l'étranger pour ses entreprises internationales.

— Ce que je reproche à notre organisation consulaire, nous dit-il, c'est qu'on déplace justement nos agents au moment précis où, après avoir habité quelques années un pays, ils commencent à le connaître et à pouvoir fournir des renseignements utiles sur lui. Les Anglais, eux, font avancer leurs agents sur place et ils les laissent vingt, trente ans, toute la vie dans le même poste. J'ai connu, dans un de nos plus grands ports de France, un consul anglais qui était là depuis quarante ans. Il connaissait tout le monde dans la ville, était reçu amicalement dans toutes les maisons, et prêtait au besoin de l'argent aux jeunes officiers décaqués avec lesquels il faisait la noce. Il savait tout ce qui se passait et en informait son gouvernement. Quand il vint à mourir, on vendit sa maison et on découvrit sur la terrasse une énorme lunette avec laquelle on pouvait voir tout ce qui se passait dans le port et à bord de nos vaisseaux. Celui-là savait son métier. On devrait bien donner des lunettes à tous nos consuls !

---

#### LE COMMERCE EXTÉRIEUR (*Le Petit Parisien*, 13 juin 1896)

M. Henry Boucher, ministre du Commerce, a reçu hier une délégation de la Chambre des négociants commissionnaires et du commerce extérieur, qui lui a été présentée par M. Amédée Prince, son président.

M. Prince a donné lecture à M. le Ministre d'une étude traitant des besoins de notre commerce d'exportation et concluant par le vœu

« Qu'il soit créé au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, sous le titre de Direction du commerce extérieur, ou toute autre qualification, une direction chargée de défendre le commerce d'exportation et d'aider son développement.

« Qu'à la tête de cette direction soit nommé un directeur ayant le titre de conseiller d'État en service extraordinaire et celui de commissaire du gouvernement en permanence devant les Chambres, afin que, quels que soient les changements de ministères, aucune entrave ne puisse être apportée à l'étude et à la solution des graves questions qui intéressent le commerce extérieur de la France. »

M le Ministre s'est entretenu longuement avec la délégation et a fait le meilleur accueil aux desiderata qui lui ont été soumis, reconnaissant le bien-fondé des considérations exposées.

---

#### Les réclamations des négociants commissionnaires (*Le Journal des débats*, 4 juillet 1897)

Le président de la chambre des négociants commissionnaires, M. Amédée Prince vient de publier une étude sur le ministère du commerce et sur les réformes qu'il réclame. Cette étude a été soumise à la chambre syndicale, qui en a adopté les conclusions. Nous avons lu ce document avec l'attention que nous apportons à tout ce que publie la chambre syndicale des commissionnaires, dont on ne saurait trop louer le zèle et l'activité qu'elle déploie pour la défense de ses intérêts. Mais, dans cette circonstance, la chambre syndicale nous a paru moins bien inspirée qu'à l'ordinaire. Ses desiderata se résument en la création d'une direction du commerce extérieur, dont le

titulaire aurait le titre de conseiller d'État en service extraordinaire, et dans l'augmentation des subventions octroyées aux services de paquebots.

Croire que nos transactions extérieures se développeront le jour où un nouveau fonctionnaire émargera au budget, c'est, en vérité, pousser la candeur un peu loin. On pourrait doubler, tripler, quadrupler l'effectif des directeurs, sous-directeurs, chefs de bureaux et commis qui encombrant nos administrations centrales qu'il n'entrerait ou ne sortirait pas une tonne de plus de marchandise. Il n'y aurait rien de changé en France il n'y aurait qu'une partie prenante de plus au budget. Nous allons même jusqu'à penser que le prestige qui s'attache au titre de conseiller d'État serait impuissant à décider les étrangers à nous acheter du calicot et du drap rien que pour justifier l'utilité de la création nouvelle.

Quant à la prétention d'augmenter le chiffre des subventions attribuées au service des paquebots, on nous permettra de ne pas la discuter. Déjà, ces subventions chargent lourdement le budget et, si l'État prenait l'initiative de dépenser quelques millions de plus pour créer de nouvelles lignes, ces lignes auraient le même sort que celles dont parle M. Prince et qui ont disparu, faute de trouver un fret suffisant pour couvrir leurs frais d'exploitation. À quoi bon créer des flottes subventionnées à grand renfort de millions si nos négociants ne s'en servent pas ? M. Prince dit que l'initiative privée a essayé de créer des lignes desservant le Nord du Brésil, mais que les auteurs de l'entreprise ont dû bientôt abandonner la partie à cause de l'insuffisance des recettes. Toutes les subventions du monde ne changeront pas cet état de choses, et il est au moins inutile de faire naviguer à vide des paquebots dont chaque voyage coûterait horriblement cher à l'État.

Nos honorables négociants commissionnaires de la chambre syndicale nous paraissent faire absolument fausse route en demandant qu'on augmente les dépenses publiques sous prétexte de développer notre commerce. C'est une politique absolument contraire qu'il convient d'appliquer. La première chose que devrait faire un gouvernement vraiment soucieux des intérêts industriels et commerciaux de la France serait d'alléger les charges qui pèsent sur le contribuable et qui paralysent l'essor de la production et de la consommation. Cela est tellement évident que nous nous ferions scrupule d'insister. La campagne menée par la chambre syndicale nous paraît d'autant moins utile que nous craignons fort que ses auteurs fassent, sans le savoir ni le vouloir, le jeu de certaines ambitions bureaucratiques qui, dans le développement de notre commerce extérieur, ne voient que l'occasion de mettre la main sur une haute fonction lucrative et un titre honorifique de conseiller d'État.

---

## LE BRÉSIL, LA LÉGION D'HONNEUR

Exposition universelle  
(*Le Rappel*, 3 juin 1888)

Le comité franco-brésilien pour l'Exposition universelle de 1889 nous adresse la lettre suivante :

Paris, le 21 mai 1888.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que le comité franco-brésilien a reçu, le 19 courant, de son délégué spécial à Rio, M. le sénateur Diego Velho C. d'Albuquerque, la dépêche suivante :

« Retenez définitivement emplacement Champ de Mars. »



Nous sommes heureux de porter à votre connaissance cette bonne nouvelle, qui assure à l'Exposition de 1889 la présence de la section brésilienne.

Veillez agréer, etc.

Pour le bureau du comité :

Le secrétaire général,  
AMÉDÉE PRINCE

---

Exposition universelle  
Légion d'honneur  
(*Gil Blas*, 12 novembre 1889)

Le Brésil, pays des azalées, a fait fleurir un certain nombre de boutonniers.

La Légion d'honneur a été donnée à M. Amédée Prince, l'actif et intelligent commissaire général de l'exposition brésilienne.

---

NOUVELLES DIVERSES  
(*Le Journal des débats*, 29 juillet 1891)

Hier soir, un groupe de Brésiliens et d'amis du Brésil, auxquels s'était jointe l'Union latine franco-américaine, offrait un banquet à M. de Souza-Dantas, ancien président du Conseil du Brésil, président du Banco do Brazil. Parmi les personnes présentes, se trouvaient M. de Heredia, M. Devès, sénateur ; M. Hurard, député ; MM. les ministres de Bolivie, d'u Venezuela, M. le ministre du Brésil avec tout le personnel de sa légation et du consulat général, M. Amédée Prince, etc.

Au dessert, des toasts ont été portés par MM. de Heredia, de Souza-Dantas, de Santa-Anna Néry et Paul Leroy-Beaulieu.

---

RENSEIGNEMENTS MONDAINS  
(*Le Figaro*, 4 juillet 1907)

M. Rodriguès Alvès, ancien président de la république des États-Unis du Brésil, a honoré hier de sa visite le journal *le Brésil*. Il a été reçu par le directeur du journal, M. Antonio Roxoroiz, assisté des membres de la rédaction. Au champagne, M. Antonio Roxoroiz a salué l'ancien président de la république du Brésil, dont le gouvernement a transformé la ville de Rio et a toujours appliqué à des services publics les produits des emprunts contractés en Europe.

M. Rodriguès Alvès a remercié, et M. Paul Doumer a bu à l'avenir et à la prospérité du Brésil. Assistaient à cette réunion franco-brésilienne :

MM. Paul Doumer, ancien président de la Chambre des députés ; Terry, ancien ministre des finances de la République Argentine ; Lauro Millier, ancien ministre des travaux publics du Brésil ; de Piza, ministre du Brésil ; le conseiller Antonio Prado, préfet de la ville de Sao Paulo ; Pereira Passos, ancien préfet de Rio ; Henri Turot, conseiller municipal, de Paris ; Leoni, consul du Brésil ; Itibéré da Cunha, ministre du Brésil au Paraguay ; Peretti de La Bocca, secrétaire d'ambassade ; Villars, de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de l'Union parisienne ; Barbé, de la Banque de l'Union parisienne ; Lustgarten, de la Banque de l'Union Parisienne ; Lewandowslri, du Comptoir

d'escompte ; Grandjean, de la Banque française du commerce et de l'industrie ; Poirson, de la Société franco-brésilienne ; Leriche, directeur de la Banque espagnole du Rio de la Plata ; Hector Legru, banquier ; Amédée Prince, ancien président de la Chambre syndicale des négociants-commissionnaires ; Trottier, ingénieur ; comte de Figueiredo ; Carvalho, le desembarcador Dodsworth, le commandant Burlamaqui ; Edmond Théry, directeur de l'*Économiste européen* ; le géographe Schrader, Lambert de Sainte-Croix, Perri ; Giroux, de l'Agence Havas ; Ferreira Cardoso, Motta Maia, F. de Aguiar, Martinho Botelho, Murinelli, Pacheco e Silva, etc., etc.

Le journal *le Brésil* avait reçu, en outre, de nombreuses lettres et cartes d'adhésion de personnes qui avaient désiré s'associer à cette manifestation.

---

## LE CONGRÈS DES TROIS AMÉRIQUES

*Le Congrès des Trois Amériques*  
(*La Justice*, 20 avril 1891)

Sous ce titre, il vient de paraître à la librairie Guillaumin et C<sup>ie</sup>, 14, rue de Richelieu, Paris <sup>2</sup>, un volume très intéressant, qui, au moment où notre Parlement va discuter la fameuse question des douanes et tarifs, ne peut manquer d'attirer l'attention de nos législateurs, comme de tous ceux que préoccupe, d'ailleurs, l'avenir de notre commerce.

Superficiellement, on sait déjà ce dont il s'agit.

La presse s'est suffisamment occupée, pour que personne n'en ignore, du Congrès qui s'est tenu à Washington à la fin de 1889 et au commencement de 1890. Les hommes d'État de l'Amérique du Nord avaient pour but non dissimulé d'attirer, de grouper sur le terrain d'une commune action économique dirigée contre l'Europe tous les États américains du Centre et du Sud. Tous ceux-ci avaient été convoqués au Congrès, dont le programme peut se résumer aux questions principales suivantes : arbitrage, union douanière et chemin de fer intercontinental.

C'est le développement de ce programme, suivi et commenté avec passion par quelques-uns, considéré avec trop d'indifférence par les autres, que M. Amédée Prince, un des hommes les plus aptes à donner son opinion dans cet ordre d'idées, a cru devoir consigner dans un volume spécial, en ne se servant, d'ailleurs, que des documents officiels et d'éléments empruntés aux intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire aux Américains.

Le volume est accompagné d'une carte d'Amérique, figurant le tracé du chemin de fer intercontinental.

C'est, selon nous, le procès-verbal le plus complet, le plus précieux, le plus éloquent qu'on ait pu réaliser sur la matière en question.

Désormais, le commerce français comme celui de tous les pays d'Europe est suffisamment pourvu pour s'édifier aussi complètement que possible sur la genèse du Congrès de Washington, sur son but, sur ses résultats : et nous remercions M. Amédée Prince de nous avoir ainsi armés pour l'avenir.

---

BIBLIOGRAPHIE  
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1891)

---

<sup>2</sup> Un volume in-8° ; prix 20 fr.

Le Congrès des trois Amériques, 1888-1890, par AMEDÉE PRINCE, vice-président de la chambre syndicale des négociants-commissionnaires et exportateurs. Paris, Guillaumin. In-4° de 763 pages.

De 1810 à 1821, les colonies espagnoles d'Amérique s'émancipèrent et se constituèrent en Républiques indépendantes ; l'Amérique entreprenait de se gouverner elle-même. Elle commençait par rompre avec l'Europe. C'est alors que Monroe lança la doctrine qui devait faire une si brillante fortune l'Amérique aux Américains. Quatre ans plus tard, Bolivar, le héros des guerres de l'Indépendance dans l'Amérique espagnole, convoquait toutes les Républiques américaines, y compris les États-Unis du Nord, à un Congrès qui se devait tenir à Panama. Le Président des États-Unis, John Quincy Adams, annonçait dans son Message du 6 décembre 1825 qu'il avait accepté l'invitation à « un Congrès où chacune des Républiques américaines serait représentée pour délibérer sur des sujets importants, relatifs à la prospérité de toutes ».

L'idée fut reprise cinquante-six ans plus tard par M. Blaine, alors secrétaire d'État du Président Garfield. Avec une persévérance vraiment admirable, en dépit des railleries, des défiances, des difficultés de toute nature, au travers des sautes de vent de la politique quotidienne, M. Blaine poursuivit son idée ; et, en octobre 1889, il ouvrait à Washington le Congrès international américain. C'était à la fois un triomphe personnel pour le promoteur de l'entreprise, et c'était aussi l'indice d'une politique nouvelle que l'habile secrétaire du Président Harrison amenait, sans qu'elle s'en doutât, la grande République du Nord à inaugurer.

Le peuple des États-Unis a toujours été décidément opposé aux aventures extérieures ; il répugne à disperser ses forces au dehors ; il veut se consacrer tout entier à l'exploitation de son immense territoire ; il ne rêve que des conquêtes pacifiques dans l'intérieur de ses frontières. Grant lui-même, soldat victorieux, deux fois appelé à la présidence, dut reculer devant les répugnances clairement manifestées de l'opinion publique et renoncer à étendre la main, comme il en avait l'idée bien arrêtée, sur Cuba, puis sur Haïti.

Ce que le prestige du général Grant n'a pu faire, le « magnétisme » et les roueries de l'homme d'État du Maine l'ont accompli : M. Blaine a réussi à afficher une politique « impériale » sans soulever des protestations menaçantes et, s'il n'a pas tout le pays pour lui, il ne l'a pas contre lui. À Cuba, en Haïti, il a intrigué, il intrigue presque ouvertement dans les affaires récentes de la mer de Behring, de la Nouvelle-Orléans, de la réciprocité avec le Canada, il joue au Palmerston ou au Disraeli. De ses dépêches, de ses actes, de son attitude, il résulte trop clairement que, pour lui, une chose est claire désormais et que le monde s'y doit accoutumer : les États-Unis doivent dominer l'Amérique tout entière, l'enfermer dans le cercle infranchissable de leur influence imposée, et ne plus tolérer que pour un temps très limité l'établissement sur le sol américain de quelques nations européennes et l'extension de leurs intérêts.

M. Blaine, au fond de lui-même, est passionnément amoureux du pouvoir ; il aime à dominer il a préféré le réel pouvoir du secrétaire d'État au prestige assez vide de la Présidence. Ce qu'il aimerait surtout, c'est à étendre l'influence politique des États-Unis sur les deux continents américains il est intervenu, très discrètement, mais très puissamment, dans les révolutions intérieures et dans les guerres sud-américaines. Il a soutenu le Pérou contre la Chili ; Hippolyte contre Légitime ; il a poussé au renversement de don Pedro ; il a mis le Canada en demeure de se rapprocher étroitement des États-Unis ou de dépérir dans l'isolement ; il a forcé la main à l'Espagne qui, plutôt que de perdre Cuba, a consenti des concessions inespérées ; il réclame une station navale, le môle Saint-Nicolas, en territoire haïtien ; il condescend à intervenir dans les querelles sanglantes des petites Républiques du Centre-Amérique. Influence politique, domination quasi impériale tels sont les rêves qui hantaient le promoteur du Congrès des trois Amériques. Et voilà pourquoi les États-Unis en sont venus à adopter et

à mettre à exécution le plan de construction d'une nouvelle flotte de guerre qui, dans quelques années, du moins pour le nombre des unités de combat et l'armement des navires, sera formidable.

Mais M. Blaine connaissait son public ; il n'a parlé que des intérêts matériels, des traités de commerce, des monnaies, des brevets, de la propriété littéraire, des chemins de fer internationaux, et l'idée a été trouvée bonne. L'opinion publique aux États-Unis n'a pas fait de résistance, et les autres Républiques américaines n'ont pas osé se dérober à une invitation qui, en apparence tout au moins, servait si bien leurs intérêts.

M. Amédée Prince n'a pas entrepris d'écrire l'histoire de ce Congrès ; sans doute, il est trop tôt encore. Il a réuni des matériaux pour les historiens de l'avenir ; il a mis sous les yeux du public européen toutes les pièces officielles, les procès-verbaux de ce grand événement économique. Il y a joint des articles de journaux, empruntés principalement à la presse américaine, qui éclairent les différentes phases de l'histoire du Congrès. Le noyau central de son livre est le chapitre sur le grand chemin de fer intercontinental rêvé par les ingénieurs américains et qui relierait les lignes ferrées des États-Unis et le Canada, par un réseau continu jusqu'aux extrémités méridionales du Chili et à la République argentine. Il faut savoir gré à M. Prince d'avoir entrepris et mené à bien ce travail considérable.

Tous ceux que préoccupe l'avenir de nos relations avec l'Amérique du Nord et du Sud devront consulter son livre.

---

## DÉCÈS

NÉCROLOGIE  
(*Le Temps*, 8 juin 1915)

On annonce le décès de M. Amédée Prince, ancien président de la chambre des négociants commissionnaires et du commerce extérieur. Les obsèques auront lieu à l'église Saint-Pierre de Chaillot, le mercredi 9 du courant, à midi précis. Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation.

---

## FAIRE-PART

M. Amédée Prince,  
ancien président de la chambre des négociants commissionnaires et du commerce  
extérieur,  
chevalier de la Légion d'honneur  
décédé muni des sacrements de l'Église, le 6 juin 1915, à  
l'âge de 69 ans. en son domicile, 2, rue Pierre Charron  
qui se feront le mercredi 9 courant, à midi très précis,  
en l'église de Saint-Pierre-de-Chaillot, sa paroisse

De la part de madame Amédée PRINCE, sa veuve ; de mademoiselle Gabrielle PRINCE, sa fille ; de M. et M<sup>me</sup> GALLIEN, de M. et M<sup>me</sup> Octave FERMÉ, de M. et M<sup>me</sup> Gabriel FERMÉ et leurs enfants, beaux-frères, belle-sœur, neveu et nièces ; de Monsieur Charles TOUZELIN, son oncle ; de madame veuve BERTRAND et ses enfants, de M. et M<sup>me</sup> E. BRIDAULT, de madame veuve Amédée DESPLANQUES et ses enfants, ses cousins et cousines ; et toute la famille.

L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

---